

Date de dépôt : 27 février 2019

## Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Nathalie Fontanet, Pierre Conne, Céline Zuber-Roy, Jean Romain, Raymond Wicky, Simone de Montmollin, Alexis Barbey, Beatriz de Candolle, Bénédicte Montant, Michel Ducret pour un accès approprié à la policlinique d'ophtalmologie des HUG

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 21 septembre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- *que les HUG, institution de l'Etat financée par le contribuable, se doivent d'offrir un service de qualité à leurs patients;*
- *qu'à ce jour la rue Alcide-Jentzer, sur laquelle se situe la policlinique d'ophtalmologie des HUG, est interdite à la circulation, excepté pour les TPG et les taxis;*
- *que la policlinique n'est ainsi aujourd'hui accessible qu'à pied, en taxi ou en TPG, mais pas en véhicule privé;*
- *qu'aucune possibilité n'est offerte aux patients de la policlinique de stationner, ne serait-ce que pour une courte durée, aux abords du bâtiment;*
- *que les patients ne se déplacent pas forcément en taxi ou en TPG;*
- *que les patients peuvent se déplacer avec leur véhicule privé ou être amenés par des proches notamment en cas d'urgence ou lorsqu'ils sont âgés ou à mobilité réduite, respectivement également lorsqu'il s'agit d'enfants amenés par leurs parents;*
- *que la policlinique doit être directement accessible en véhicule privé par les patients,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à mettre tout en œuvre pour garantir l'accès des patients à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG en véhicule privé;*
- à mettre en place aux abords de la polyclinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences, en prévoyant éventuellement un système de macarons disponibles à la réception;*
- à prévoir parmi les cases de stationnement des places exclusivement réservées aux handicapés.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Suite au dépôt de cette motion le 21 novembre 2016, la situation du stationnement aux abords de la polyclinique d'ophtalmologie a été modifiée au printemps 2017 au terme du chantier du bâtiment Gustave Julliard et en coordination étroite avec la direction des HUG.

Les modifications apportées vont tout à fait dans le sens des invites de la motion. En effet, deux places pour personnes à mobilité réduite ont été marquées à proximité de l'entrée de la polyclinique. De plus, un arrêté de circulation du 8 novembre 2017 a transformé les dix places situées juste avant le débouché sur l'avenue de la Roseraie en propriété privée, avec une gestion confiée aux HUG, afin de les réserver aux patients. Un autre arrêté, daté du 22 septembre 2017, interdit la circulation sur la rue Alcide-Jentzer à l'exception des riverains définis comme étant les usagers des bâtiments HUG la jouxtant.

Par ailleurs, une modification de l'usage des parkings existants aux environs de l'hôpital cantonal permettra aussi prochainement de garantir un accès en véhicule privé plus proche de la polyclinique ophtalmologique qu'avec le parking Lombard. En effet, des discussions ont eu lieu entre les HUG, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), la Fondation des parkings et le Canton pour modifier l'affectation des places des parkings Opéra et Lombard, ce qui va se traduire par l'ouverture prévue au printemps 2019 d'environ 180 places à usage public dans le parking Opéra, situé à proximité du bâtiment Gustave Julliard.

Le Conseil d'Etat est ainsi d'avis que les demandes de la motion ont été mises en œuvre et se réjouit que l'accessibilité et le stationnement des véhicules privés aux abords de la polyclinique d'ophtalmologie des HUG soient garantis.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS